

ANNEXE À FONDEMENTS ET ORIENTATIONS DE L'UNION 2015-2017



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles



Résolutions adoptées au
Congrès général de décembre 2016

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ANIMALE AU QUÉBEC (ASAQ)

1. **CONSIDÉRANT** que le programme ASAQ permet d'offrir des services vétérinaires préventifs et curatifs et des produits vétérinaires accessibles à des prix uniformes sur tout le territoire québécois;
2. **CONSIDÉRANT** que, conformément à l'entente ASAQ, le ministère assume une partie du coût des services vétérinaires préventifs et curatifs au moyen d'une aide financière sur les tarifs à la visite et horaire, et aux nouveaux médecins vétérinaires qui désirent pratiquer en région, y assurant ainsi la relève vétérinaire;
3. **CONSIDÉRANT** que le programme d'aide directe aux producteurs agricoles permet de recueillir des données nécessaires à l'épidémiologie, à la prévention de l'antibiorésistance et des zoonoses, mais que ces données sont sous-exploitées, notamment en raison du manque de ressources humaines et de la désuétude des systèmes du MAPAQ pour l'exploitation desdites données, en raison principalement du sous-financement du programme ASAQ;
4. **CONSIDÉRANT** que les producteurs assument 65 % des coûts de ce programme qui contribue aussi à protéger la santé animale et la santé publique en favorisant la visite régulière des médecins vétérinaires dans leurs élevages;
5. **CONSIDÉRANT** que ce programme contribue à atteindre les objectifs relatifs à la promotion de la santé animale et à l'amélioration de la connaissance et de la qualité du statut sanitaire des animaux;
6. **CONSIDÉRANT** que le MAPAQ a décidé unilatéralement de mettre fin au programme ASAQ pour le remplacer par un nouveau programme, le Programme intégré en santé animale du Québec (PISAQ);
7. **CONSIDÉRANT** que les actions du PISAQ doivent viser les problématiques de nature publique ayant un potentiel sur la santé du cheptel, la santé publique et la prospérité du secteur bioalimentaire;
8. **CONSIDÉRANT** que, dans le cadre du nouveau programme, le MAPAQ entend couper toute l'aide directe offerte actuellement aux producteurs agricoles pour les services vétérinaires à la ferme, ce qui entraînera pour eux un coût supplémentaire et réduira directement leur revenu net et leur compétitivité;
9. **CONSIDÉRANT** que les enjeux concernant la santé et le bien-être animal sont grandissants;
10. **CONSIDÉRANT** que le MAPAQ a reconnu que la fin de l'aide directe ouvrira la porte au libre jeu du marché et qu'à ce jour il n'a pas fait l'évaluation des impacts des changements proposés;

11. **CONSIDÉRANT** qu'en raison de la concurrence du marché, les cliniques vétérinaires des régions éloignées pourraient établir des tarifs discrétionnaires non compétitifs qui entraîneraient un désintérêt des producteurs agricoles et, par conséquent, un désengagement des cliniques vétérinaires en régions pour desservir le secteur des animaux dont les produits sont destinés à la consommation;
12. **CONSIDÉRANT** que les autres parties prenantes à l'entente ASAQ, soit l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec (AMVPQ) et le Centre de distribution des médicaments vétérinaires (CDMV), ont aussi soulevé des inquiétudes quant aux impacts du remplacement du programme ASAQ par le PISAQ;

LE CONSEIL GÉNÉRAL DEMANDE

➤ **Au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec**

- De maintenir le programme ASAQ actuel d'aide directe aux producteurs agricoles destiné à faciliter l'accessibilité aux services vétérinaires préventifs et curatifs et aux produits vétérinaires partout au Québec;
- De majorer le budget destiné à la santé animale et de se doter des ressources humaines et des systèmes d'exploitation des données qui lui permettront de répondre aux nouveaux enjeux des espèces animales et d'atteindre ses objectifs en santé animale et publique;
- De consulter l'Union des producteurs agricoles et les groupes affiliés concernés, de façon conjointe, afin qu'une coordination soit assurée au sein de l'Union et de ses groupes affiliés.

➤ **À l'Union des producteurs agricoles**

- De faire toutes les pressions et représentations nécessaires au maintien du programme ASAQ.

➤ **Aux groupes d'élevage**

- De collaborer avec l'Union et les autres groupes d'affiliés concernés à l'atteinte de ces objectifs.

RELANCE DES INVESTISSEMENTS EN AGRICULTURE

1. **CONSIDÉRANT** qu'au cours des dernières années, plusieurs facteurs ont affaibli le filet de sécurité du revenu des entreprises agricoles québécoises avec, en tête de liste, les mesures de resserrement du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et les coupes dans les programmes du Cadre stratégique pour l'agriculture 2013-2018, *Cultivons l'avenir 2*;
2. **CONSIDÉRANT** que cette réduction du soutien a entraîné de la précarité dans plusieurs secteurs, voire la décroissance de certaines productions;
3. **CONSIDÉRANT** que dans un secteur économique nécessitant une forte capitalisation comme l'agriculture, cette précarité se traduit notamment par le report de projets d'investissement;
4. **CONSIDÉRANT** que les dépenses en immobilisation dans le secteur agricole québécois ont reculé de 10 % (673 M\$ à 609 M\$) entre 2011 et 2015, tandis que celles-ci progressaient de 32 % en Ontario (1,1 G\$ à 1,4 G\$) et de 21 % dans le reste du Canada (3,5 G\$ à 4,2 G\$);
5. **CONSIDÉRANT** que les dépenses en recherche et développement des entreprises du secteur agroalimentaire canadien ont diminué de 30 % entre 2008 et 2015, soit de 105 M\$ à 73 M\$ pour la production agricole et de 199 M\$ à 139 M\$ pour la transformation alimentaire;
6. **CONSIDÉRANT** que le recul des dépenses en immobilisation et la baisse des montants alloués en recherche et développement défavorisent les entreprises québécoises qui accumulent du retard par rapport à leurs concurrents;
7. **CONSIDÉRANT** que le secteur agricole a besoin d'investir continuellement pour maintenir ses activités, de s'adapter aux changements climatiques, aux attentes sociétales et de poursuivre sa croissance afin de saisir les occasions d'affaires qui s'offriront au cours des prochaines années;
8. **CONSIDÉRANT** le dépôt en décembre 2014 du rapport final du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec, présentant des pistes de solution structurantes afin d'adapter les outils de gestion des risques, dont la mise en œuvre dégage des orientations du rapport en plus de prendre du retard;
9. **CONSIDÉRANT** l'absence de réponse aux demandes récurrentes des secteurs agricole et de la transformation alimentaire pour la mise en place d'une véritable stratégie agroalimentaire reposant sur des mesures concrètes visant à stimuler la croissance;

10. **CONSIDÉRANT** les compressions budgétaires subies par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec depuis deux ans, ayant notamment entraîné une réduction des services aux producteurs, particulièrement en régions périphériques, une diminution du financement accordé aux Collectifs régionaux en formation agricole et une réduction des sommes versées aux centres de recherche et d'expertise;
11. **CONSIDÉRANT** l'abolition, la restructuration, le resserrement des critères et les coupes budgétaires affectant un nombre croissant de programmes essentiels : Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles, Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés, Programme de soutien aux stratégies sectorielles de développement 2, Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, Salubrité, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux, Programme de crédit de taxes foncières agricoles et Amélioration de la santé animale au Québec;
12. **CONSIDÉRANT** que la décision de retirer l'accès au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) dans les productions de soya, de maïs, de pommes de terre et de veaux de lait expose les producteurs de ces secteurs à des risques beaucoup plus importants;
13. **CONSIDÉRANT** qu'une nouvelle vague de consultations a été amorcée avec l'objectif de présenter une politique agroalimentaire aussi loin qu'en 2018, ce qui laisserait les producteurs agricoles et transformateurs alimentaires dans un climat d'insécurité pour encore près de deux ans;
14. **CONSIDÉRANT** que la décision d'investir des producteurs agricoles repose autant sur leur confiance en l'avenir que sur la présence d'un soutien de l'État adéquat, résultant en des signaux positifs capables de stimuler les investissements à la ferme;

LE CONGRÈS GÉNÉRAL DEMANDE

➤ Au gouvernement du Québec

- De donner suite dans la prochaine année à toutes les recommandations du rapport du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec, notamment :
 - la bonification des programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus, dont le redressement des marges;
 - la création d'un programme d'appui au développement à deux volets : aide régionale et projets de développement, de transition ou sectoriels.
- De concert avec l'UPA et les productions assurées, de bonifier le programme ASRA afin d'offrir aux producteurs agricoles un environnement d'affaires permettant de consolider et de développer leurs entreprises.

POUR UNE FISCALITÉ COMPÉTITIVE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ AGRICOLE

1. **CONSIDÉRANT** l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;
2. **CONSIDÉRANT** que la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;
3. **CONSIDÉRANT** que les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;
4. **CONSIDÉRANT** l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;
5. **CONSIDÉRANT** que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;
6. **CONSIDÉRANT** la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles »;
7. **CONSIDÉRANT** qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec les représentants du milieu municipal qu'avec l'Union;
8. **CONSIDÉRANT** que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;
9. **CONSIDÉRANT** que les estimations réalisées par l'Union à partir d'une grande variété d'avis d'imposition foncière ont permis de constater que la réforme aurait des impacts significatifs pour un nombre important d'entreprises agricoles, notamment celles de petite taille;

- 10. CONSIDÉRANT** que les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;
- 11. CONSIDÉRANT** le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA, sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;
- 12. CONSIDÉRANT** que le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;
- 13. CONSIDÉRANT** l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;
- 14. CONSIDÉRANT** que les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

LE CONGRÈS GÉNÉRAL DEMANDE

➤ **Au gouvernement du Québec**

- De maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
- De fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec;

➤ **À l'Union des producteurs agricoles**

- De n'exclure aucun moyen de pression, en temps opportun, incluant celui de limiter l'accès aux terres agricoles, advenant que le gouvernement refuse d'accéder à nos demandes.

ANNEXE À FONDEMENTS ET ORIENTATIONS DE L'UNION 2015-2017

Publié par

L'Union des producteurs agricoles

ISSN 1927-9647 (PDF)

Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Coordination, conception et montage

Direction communications et vie syndicale

Maison de l'UPA
555, boulevard Roland-Therrien
Bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

